



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	12.06.2023
Titre du projet du marché	Musée de l'Hermitage - Rénovation énergétique et mise aux normes techniques du bâtiment historique
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres mixte (fonctionnel / avec cahier des charges détaillé)
ID du projet	258267
N° de la publication SIMAP	1339517
Date de publication SIMAP	05.06.2023
Adjudicateur	Ville de Lausanne, Direction logement, environnement et architecture, Service des gérances / Direction culture et développement urbain, Service de la culture
Organisateur	Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service d'architecture et du logement, Rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne, Suisse, Téléphone: +4121 315 56 22, Fax: +4121 315 50 05, E-mail: arlo.mp@lausanne.ch
Inscription	Aucune.
Visite	08/06/2023 à 11h00, visite technique fortement recommandée. RDV devant l'entrée principale du musée, à l'extérieur.
Questions	12/06/2023 avant 16h30.
Rendu documents	13/07/2023 avant 16h30, le tampon postal ne faisant pas foi. Méthode à deux enveloppes.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandat d'architectes selon SIA 102, 100% des prestations ordinaires ainsi que quelques prestations à convenir spécifiquement.
Description détaillée des prestations / du projet	Le présent appel d'offres porte sur l'élaboration d'un projet de rénovation énergétique et de mise aux normes technique du bâtiment historique du musée de l'Hermitage à Lausanne (note 2 au RACV), concernant en particulier toutes les installations techniques nécessaires relatives aux normes muséales.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Interdite.
Mandataires préimpliqués	Sans indication.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> M. Ahmet Salyador, Adjoint au chef de service, chef de domaine, Service des gérances, Ville de Lausanne (Représentant du maître de l'ouvrage) M. Yann Riou, Adjoint au chef de service, Service de la culture, Ville de Lausanne (Représentant des utilisateurs) Mme Sylvie Wuhmann, Directrice du Musée de l'Hermitage (Représentante des utilisateurs) M. Harold Wagner, Adjoint de la Cheffe de service, Service d'architecture et du logement, Ville de Lausanne, architecte EPF (Pilotage du projet) Mme Dominique Rouge, Conservatrice des Monuments et sites, DGIP, Canton de Vaud, architecte Mme Hélène Carnal, Architecte associée, bureau éo architectes sa à Lausanne, architecte EPF

Conditions de participation	<p>Cette mise en concurrence est ouverte aux architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme d'architecte délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent* ; • être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).
Critères d'aptitude	Aucun.
Critères d'adjudication / de sélection	<p>Critères de qualification – pondération 29%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation interne du soumissionnaire – 5% • Références du soumissionnaire – 24% (10% réf. rénovation énergétique + 8% réf. rénovation patrimoine + 6% réf. compétences en matière de développement durable) <p>Critères d'adjudication – pondération 46%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré pour l'exécution du marché – 5% • Répartition des tâches et responsabilités – 5% • Qualités et adéquation des solutions techniques – 22% (11% planning + 11% technique vs. patrimoine) • Compréhension du cahier des charges – 14% (8% analyse des enjeux + 6% plus-value du soumissionnaire) <p>Critère prix – pondération 25%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant de l'offre – 25% <p>Notation sur une échelle de 0 à 5.</p> <p>Notation du prix selon la méthode linéaire T200 du Guide Romand.</p> <p>Notation du temps consacré selon la méthode T4 du Guide Romand, avec base de la pyramide de -50% à +100% du nombre d'heures moyen.</p>
Indemnités / prix :	Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises, sous réserve des indications sous Manques de l'appel d'offres. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144(2022). • Les délais sont corrects en tenant compte de l'art.47 al. 2 RLMP-VD. • Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022). • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque l'indication sur les conditions de paiement (art. 4 al. 1 lit. b RLMP-VD). • En l'absence d'un avant-projet, les prestations attendues ne sont pas suffisamment claires pour permettre l'établissement d'offres comparables : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Soit le MO cherche la meilleure solution de projet, dans ce cas il organise un concours d'architecture ou des mandats d'étude parallèles, ◦ Soit il cherche le mandataire le plus qualifié pour planifier et réaliser un ouvrage, et dans ce cas un avant-projet clair doit être formulé afin d'évaluer correctement les prestations à fournir.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère qu'à partiellement au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144. • A défaut d'un avant-projet abouti, une procédure SIA 142 ou 143 aurait dû être préconisée. • L'OMPr se réjouit toutefois que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes